



# Echo4Vet



## **CGF ECHO4VET**

### **Conditions générales de fonctionnement**

#### **Cabinet vétérinaire Echo4Vet – Échographies vétérinaires sur référé**

**3 rue du Commerce 14970 BÉNOUVILLE**

Les présentes conditions générales de fonctionnement sont consultables sur le site internet du cabinet :

[echo4vet.fr](http://echo4vet.fr)

Tout acte réalisé au sein du Cabinet vétérinaire Echo4Vet implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de fonctionnement.

---

## **1. Appellation de l'établissement**

Le Cabinet vétérinaire Echo4Vet – Échographies vétérinaires sur référé est un cabinet vétérinaire dédié exclusivement à la réalisation d'actes d'échographie vétérinaire sur référé, conformément à la réglementation en vigueur relative aux établissements de soins vétérinaires.

Adresse :

3 rue du Commerce

14970 Bénouville

---

## 2. Nature de l'activité exercée

Le cabinet exerce exclusivement une activité de consultation en échographie vétérinaire sur demande du vétérinaire traitant habituel de l'animal.

Les vétérinaires intervenant au sein du cabinet exercent en qualité de vétérinaires consultantes indépendantes et interviennent ponctuellement dans le cadre d'un examen échographique demandé par le vétérinaire référent.

Le cabinet n'assure aucune activité de :

- médecine générale,
- vaccination,
- chirurgie,
- hospitalisation,
- délivrance de médicaments,
- vente d'aliments ou de produits vétérinaires.

Le cabinet ne dispose pas du matériel nécessaire à la prise en charge des urgences, hospitalisations ou soins intensifs.

Les comptes rendus d'examen sont transmis systématiquement au propriétaire ainsi qu'au vétérinaire traitant, généralement dans un délai de 24 heures suivant l'examen.

---

## 3. Organisation des rendez-vous

Le cabinet reçoit exclusivement sur rendez-vous pris en ligne via le site internet :

[echo4vet.fr](http://echo4vet.fr)

Les créneaux disponibles varient selon les semaines et sont consultables sur les profils individuels de chaque vétérinaire.

Chaque vétérinaire exerce personnellement et indépendamment sous sa propre responsabilité professionnelle.

Les rendez-vous sont attribués nominativement à un vétérinaire précis.

Exceptionnellement, en cas d'empêchement majeur d'un vétérinaire, un confrère exerçant au sein du cabinet pourra assurer le rendez-vous afin d'éviter son annulation, sous réserve de disponibilité et d'acceptation du propriétaire.

---

## 4. Espèces prises en charge

Le cabinet reçoit principalement :

- chiens,
  - chats,
  - NAC selon le motif de consultation et les possibilités techniques de réalisation de l'examen.
- 

## 5. Horaires d'ouverture

Les horaires du cabinet sont variables selon les semaines et l'activité des vétérinaires consultantes.

Les disponibilités actualisées sont visibles directement en ligne lors de la prise de rendez-vous.

---

## 6. Permanence et continuité des soins

Le Cabinet vétérinaire Echo4Vet n'assure pas la permanence et la continuité des soins des animaux car cette dernière dépend du vétérinaire traitant habituel de l'animal qui a demandé l'examen.

En cas d'urgence ou de complication médicale, le propriétaire doit impérativement contacter son vétérinaire traitant habituel, lequel assurera lui-même la prise en charge ou orientera le propriétaire vers le service d'urgence ou partenaire conventionné de son choix.

Le Cabinet vétérinaire Echo4Vet ne peut en aucun cas se substituer au suivi médical général assuré par le vétérinaire traitant.

---

## **7. Conditions de réalisation des examens**

Les animaux restent sous la responsabilité de leur propriétaire durant leur présence au cabinet.

Les propriétaires assurent eux-mêmes la contention de leur animal pendant l'examen.

Les chiens doivent être tenus en laisse et muselés si nécessaire, notamment en salle d'attente et sur le parking.

Les chats et petits animaux doivent obligatoirement être présentés dans une caisse ou boîte de transport adaptée.

Pour les chiens de grand format ou difficiles à contenir, il est demandé aux propriétaires de venir accompagnés si nécessaire.

Le cabinet ne dispose pas de personnel auxiliaire dédié à la contention des animaux.

---

## **8. Animaux difficiles à manipuler – préparation comportementale**

Le cabinet ne dispose pas de médicaments injectables ni de structure adaptée à la réalisation de sédatifs sur place.

Lorsqu'un animal est connu pour être anxieux, agressif ou difficilement manipulable, une préparation comportementale ou médicamenteuse préalable peut être envisagée exclusivement par le vétérinaire traitant habituel, lequel évalue la balance bénéfices/risques pour son patient.

Des recommandations peuvent être proposées au propriétaire lors de la prise de rendez-vous (gabapentine chez le chat, ACP ou autre protocole chez le chien selon le vétérinaire traitant).

Un animal agressif, dangereux ou insuffisamment manipulable pourra conduire à l'annulation ou à l'interruption de l'examen pour des raisons de sécurité.

---

## **9. Limites diagnostiques de l'échographie**

L'échographie est un examen d'imagerie particulièrement sensible permettant d'orienter fortement le diagnostic, mais qui peut présenter certaines limites

techniques ou diagnostiques.

Certaines situations peuvent limiter la qualité ou l'exhaustivité de l'examen :

- format ou morphologie de l'animal,
- agitation,
- douleur,
- contenu digestif,
- présence importante de gaz digestifs,
- impossibilité de contention correcte,
- limitations techniques inhérentes à l'échographie.

Certaines anomalies découvertes peuvent être fortuites et sans lien avec le motif initial de consultation.

L'échographie pouvant manquer de spécificité dans certaines situations, des examens complémentaires (analyses, radiographies, scanner, IRM, cytologie, biopsie, suivi échographique...) peuvent être recommandés afin d'obtenir un diagnostic définitif.

---

## 10. Conditions tarifaires et règlement

Les tarifs des actes sont consultables sur le site internet :

[echo4vet.fr](http://echo4vet.fr)

Les tarifs affichés sont exprimés TTC.

Les honoraires sont facturés directement au propriétaire de l'animal et sont payables immédiatement le jour de l'examen.

Moyens de paiement acceptés :

- carte bancaire,
- espèces,
- chèques,
- virements.

Des frais forfaitaires de 30 € pourront être facturés pour tout rendez-vous non honoré ou annulé moins de 24 heures avant l'horaire prévu du rendez-vous.

Un retard important pourra, selon les contraintes de planning et l'organisation du cabinet, conduire à l'annulation du rendez-vous.

---

## **11. Données personnelles – RGPD**

Les données personnelles des propriétaires sont utilisées exclusivement dans le cadre :

- de la gestion administrative et contractuelle des rendez-vous,
- de l'établissement des factures,
- de la transmission des comptes rendus médicaux,
- du suivi médical et statistique des cas.

Les adresses e-mail des propriétaires et vétérinaires traitants sont stockées sur une base de données sécurisée à accès nominatif réservé aux vétérinaires exerçant au sein du cabinet.

Les données administratives et médicales sont conservées pendant une durée maximale de 15 ans.

Conformément au RGPD et à la réglementation applicable, chaque client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant.

---

## **12. Utilisation scientifique et pédagogique des données**

Les images échographiques, photographies médicales et données médicales recueillies au sein du cabinet pourront être utilisées de manière totalement anonymisée à des fins :

- scientifiques,
  - statistiques,
  - pédagogiques,
  - de formation vétérinaire continue.
-

## 13. Assurance responsabilité civile professionnelle

### RCP assureur Dr Vét. Marie-Hélène Lasseron :

*contrat n°6334631 - 5*

*MACSF assurances - SIREN N° 775 665 631 Société d'Assurance Mutuelle -  
Entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : cours du Triangle,  
10 rue de Valmy,*

*92800 PUTEAUX - Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA  
40100, 92919 LA DEFENSE CEDEX France*

01 71 25 20 25

### RCP assureur Dr Vét. Mathilde Chesnier :

Abeille IARD & Santé

Par l'intermédiaire de

SARL AGASSUR

SARL au capital de 1 150 000 euros

Agent Général

1 RUE RENE CASSIN

SAINT CONTEST

14911 CAEN CEDEX 9

Tél : 02 31 39 61 00 Fax : 02 31 39 61 11

[agassur@abeille-assurances.com](mailto:agassur@abeille-assurances.com)

Numéro de contrat : 79622062

---

## 14. Litiges

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires compétent.

En cas d'échec de conciliation entre le propriétaire et la vétérinaire concernée, le propriétaire peut s'adresser au médiateur de la consommation, notamment lors de

- désaccord sur les honoraires,
- manque ou insuffisance d'informations dans le cadre du contrat de soins,

- litiges relatifs à des biens ou prestations accessoires au contrat de soins.

<https://www.veterinaire.fr/je-suis-veterinaire/mon-exercice-professionnel/les-fiches-professionnelles/la-mediation-de-la-consommation>